

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 40 (1902)
Heft: 14

Artikel: Le luxe des Vaudois au XVIII^{me} siècle
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-199290>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Ger 7^{me}, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
Étranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Le luxe des Vaudois au XVIII^{me} siècle.

Il nous souvient d'avoir entendu plus d'une fois, au Grand Conseil et ailleurs, attribuer la crise de l'agriculture en partie au luxe des vêtements. On ne porte plus guère la milaine et la grisette dans la campagne vaudoise, c'est vrai; mais y gaspille-t-on vraiment son argent en habits? Nous ne le croyons pas. Quoi qu'il en soit, cette question de la recherche dans la toilette n'est pas nouvelle. Elle préoccupait déjà les esprits dans le Pays de Vaud au XVIII^{me} siècle, ainsi que le montrent les gazettes de l'époque.

Dans son numéro du 2 août 1788, le *Journal de Lausanne* demandait à ses lecteurs de lui indiquer « les moyens les plus efficaces de réprimer le luxe dans un Etat agricole ». Il reçut une lettre signée *Bonfils*, dont nous détachons les passages suivants :

« Les loix somptuaires, particulièrement dans le canton de Berne, devraient être, pour le bonheur de ses habitants, rigoureusement observées. Mais combien la vanité ne trouve-t-elle pas de moyens pour éluder les plus sages institutions? De combien de pompons inutiles et coûteux ne fait-elle pas décorer ses vêtements? Le luxe de convenance force même les femmes les plus sensées, les plus modestes à s'y conformer; et celles dont les facultés resserrées devraient s'imposer la plus grande simplicité dans les habits, ne voulant rien céder à l'opulence, se livrent inconsidérément à une somptuosité qu'elles ne peuvent soutenir; de là, l'ébranlement du lien le plus doux, le plus sacré.

« Tel homme aurait fait une bonne maison, aurait toujours été bon époux, bon père, qu'il cesse d'être l'un et l'autre; découragé par le renversement de sa fortune et de son crédit, il se livre souvent au désordre, parce qu'il n'a pas été en son pouvoir de le prévenir.

« Pour remédier au luxe des vêtements, qui me paraît le plus destructeur, je viens proposer au beau sexe la coupe d'un habit national; ce coup mortel porté à l'empire de la mode serait, ce me semble, bien propre à réprimer et arrêter les effets d'un mal dont l'extension ne connaît point de bornes. Quel bien n'en résulterait-il pas? Ces dépenses excessives, que le caprice du moment fait si souvent renaître, seraient employées à se donner plus d'aisance dans l'intérieur de sa maison. L'épouse ne solliciterait plus son époux, avec ce ton empressé et séduisant que donne le désir, à lui faire une robe semblable à celle de son amie. Le temps précieux perdu à l'étude futile des modes s'emploierait à mettre plus d'ordre dans les affaires domestiques; l'éducation des enfants étant soignée avec plus de vigilance, serait plus pure, plus parfaite; ces objets continuels de comparaison, que produit la mode, n'existeraient plus, laisseraient à l'âme toute son élévation, au cœur toute sa sensibilité. Les mariages devenant moins onéreux, seraient plus fréquents, plus heureux, et la population y gagnerait d'une manière sensible.

« Eh! quoi de plus facile que de choisir une forme d'habit propre à développer les grâces, à les rendre même plus piquantes! La main du goût présiderait à ce choix, et cet habit national, en éteignant les petites passions qui peuvent naître de l'humeur et de la jalousie, contribuerait singulièrement au bonheur général. Les filles pourraient être distinguées des femmes par un habillement plus d'accord avec la jeunesse: les devoirs d'épouse et de mère devant donner au maintien un ton plus grave, il paraîtrait naturel que le vêtement, quoique fait avec goût, se ressentit de l'influence morale.

« Voilà, je crois, à l'égard du beau sexe seulement, un des moyens les plus propres à réprimer le luxe dans un Etat agricole; car on ne peut douter que ce changement ne devint favorable au progrès de l'agriculture, ce qu'il serait facile de prouver. »

Comme on le voit, M. Bonfils ne ménageait pas précisément les femmes. Une lectrice du *Journal de Lausanne* prit leur défense en ces termes :

« A monsieur Bonfils.

» Monsieur,

« Je conviens volontiers de la vérité de vos observations sur le luxe des femmes; mais n'aurait-il pas été convenable de dire aussi quelque chose de celui des hommes, qui, au lieu de nous inspirer le goût de la modestie, par leur exemple, se présentent, au contraire, le plus souvent à nos regards avec la parure la plus recherchée et le ton léger et coquet du persiflage? Vous devez sentir, monsieur, que de tels moyens ne sont pas bien propres à corriger nos ridicules.

« Que les hommes ne prisent dans leurs maîtresses, dans leurs épouses, que les qualités vraiment estimables; qu'ils ne fassent nulle attention aux jolis riens dont nous sommes si empressées à nous parer; qu'ils accordent des distinctions particulières à celles qui sont les plus raisonnables, les plus modestes dans leurs habillements; qu'enfin, elles soient toujours les plus estimées, les plus recherchées, et j'ose croire qu'elles seront bientôt telles que vous les désirez. Mais tant qu'ils exciteront par leur flatterie, leurs éloges, notre goût pour les colifichets du jour; tant que l'amour du luxe, de la coquetterie, des conversations oiseuses et souvent puériles, seront leur partage, n'espérez de notre côté aucune réforme, parce que nous sommes trop intéressées à faire cause commune avec eux, pour ne pas les imiter.

« Ce n'est donc pas sur les femmes seules qu'il convient de jeter tout le blâme; vous êtes trop juste, monsieur, pour que cette vérité vous échappe. J'espère donc que les hommes auront, comme de juste, leur tour.

« Du reste, j'approuve beaucoup l'idée d'un habit national et je serais la première à en faire usage, si jamais il avait lieu parmi nous. Je fais bien des vœux pour le succès de votre projet vraiment patriotique; mais je crains, avec raison, qu'on ne s'y arrête pas plus qu'à

tant d'autres, dont vous vous êtes si souvent occupé et qu'il serait si utile d'exécuter.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» M^{me} DE C... »

Cette discussion sur les difficultés de réprimer le luxe nous rappelle le moyen que Henri IV employa en pareille circonstance. Il avait publié inutilement plusieurs lois somptuaires. Voyant qu'elles n'étaient pas observées, il les renouvela en y ajoutant cet article : « Et quant aux femmes de mauvaise vie, Nous ne les jugeons pas dignes de Notre attention Royale, et c'est pourquoi elles font exception de la présente ordonnance, et il leur sera permis de s'habiller comme auparavant. »

Dès le lendemain de cette publication, comme personne ne voulait passer pour privilégié, toutes les femmes se conformèrent à l'édit du roi.

Ma tante.

Connaissez-vous *ma tante*?... C'est une personne singulière, qui a ceci de particulier qu'elle n'est ni la sœur de mon père, ni celle de ma mère... Alors, dites-vous, elle ne vous est point parente?... Si... c'est-à-dire, non, cela dépend; elle l'est parfois, accidentellement, quand il m'arrive d'épouser la *dèche*! Elle est ainsi, parfois, la tante de tout le monde qui souffre du mal dont se plaignait Panurge! (C'est sans doute à ce personnage rabelaisien qu'on doit l'expression « être dans la panure, ou la pane »).

Ma tante, c'est, dit-on, l'amie des « sans-le-sou », l'espoir suprême des déçavés; c'est aussi la mangeuse d'illusions, l'abîme où s'engloutissent tant de chères reliques familiales. C'est elle qui se charge d'inventorier, pièce après pièce, certaines garderobes, de réduire à leur plus simple expression les trousseaux des ménages dont l'équilibre budgétaire est rompu. *Ma tante* est une coquette qui se pare d'une quantité de bijoux, qui porte plusieurs montres à la fois; elle est musicienne et joue de tous les instruments, depuis le violon du virtuose élimé de misère, jusqu'au trombone à coulisse d'une fanfare en rupture de bans... En un mot, « ma tante » est une terrible femme, que chacun craint et à laquelle plusieurs ont recours cependant, dans les cas désespérés.

Vous l'avez deviné, sans doute, cette femme terrible n'est autre que le Mont-de-Piété. Je vous l'ai présentée un peu... métaphoriquement. La faute n'est pas de moi; c'est le bon sens populaire qui l'a baptisée de cette appellation curieuse.

Cette institution inspire une sorte de répulsion à certaines personnes d'une légitime fierté; on sent bien — alors même que la chose n'a, au fond, rien d'immoral — qu'on y laisse chaque fois un peu de sa fierté. C'est le moyen extrême auquel on n'a recours qu'après l'abdication lente et douloureuse de son orgueil. On s'y rend en rougissant, comme au moment de commettre une action lâche.

Au surplus, l'accueil qu'on y reçoit, parfois, n'est pas pour encourager.